



OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

express

Volume XI, n° 2 – Septembre 2000

▪ Mot de la directrice générale ▪

Élections 2000

LE 4 MAI dernier prenait fin la période de mise en candidature aux divers postes d'administrateurs à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Nous avons pourvu aux six (6) postes, et ce, conformément à la législation. Le tableau ci-contre vous indique les résultats.

Régions électorales	Nombre de postes	Administrateurs élus
Québec	1	Susan Sutton
Montérégie	1	Isabelle Émond
Montréal	2	Christiane Morin Jean-Philippe Cotton
Basses-Laurentides	1	Caroline Boyer
Nord-Ouest	1	Nancy Magnan

Par ailleurs, l'Office des professions du Québec (OPQ) vient de nommer Réjean Déry à titre de représentant du public pour un terme de trois ans.

L'OEQ tient à remercier les administrateurs qui nous ont quittés et à souligner leur dévouement et leur professionnalisme. Il s'agit de Manon Desjardins, qui a représenté la région des Basses-Laurentides pendant sept ans, et de Jacques Audy, administrateur nommé par l'OPQ, qui a complété un terme de trois ans. Ces derniers ont donné beaucoup à l'Ordre tout au long de leur mandat et nous leur en sommes très reconnaissants. ■

Le comité administratif pour l'année 2000-2001

LORS de sa réunion du 8 juin dernier, le Bureau a procédé à l'élection des membres du comité administratif pour l'année 2000-2001. Il s'agit de :

- Johanne Mathon, vice-présidente ;
- Christiane Morin, trésorière ;
- Nancy Magnan, administratrice ;
- Donald Petit, administrateur nommé par l'Office des professions.

À titre de présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, Françoise Rollin est d'office membre et présidente de ce comité. ■

Assemblée générale annuelle : rappel

NOUS vous rappelons que la prochaine assemblée générale aura lieu à Montréal.

Date : **Judi 28 septembre 2000**

Heure : 19 h

Endroit : **Hôtel Holiday Inn – Jardin Sinomonde**
Salon « Hibiscus »
99, rue Viger Ouest
Montréal
Métro Place-d'Armes

Nous comptons sur votre présence et espérons vous y rencontrer en grand nombre! ■

Christiane-L. Charbonneau
Directrice générale et secrétaire

▪ Le Congrès 2000 ▪

L'ERGOTHÉRAPIE : D'OÙ VIENT-ELLE, OÙ VA-T-ELLE ?

Trois-Rivières : le Congrès 2000 en un clin d'œil

LE CONGRÈS 2000 est déjà derrière nous, mais il restera inscrit parmi les événements marquants des activités de l'Ordre. Voici en un clin d'œil les faits saillants qui ont ponctué ces journées de juin 2000.

La veille de l'inauguration officielle du Congrès, la Ville de Trois-Rivières, tenant à souligner l'événement, a offert une réception civique à l'hôtel de ville. Cette réception a permis d'honorer Daniel Boulay, ergothérapeute très impliqué dans la communauté

trifluvienne. Le 9 juin, Marie-Josée Saint-Pierre, présidente du Congrès 2000, et Françoise Rollin inauguraient le Congrès proprement dit. Leurs discours amorçaient les deux journées consacrées à la discussion et à la réflexion pour les 238 ergothérapeutes et invités participants.

Le programme du Congrès a offert 48 activités, principalement des conférences, ateliers et groupes de discussion animés par 75 ergothérapeutes et couvrant diffé-

rents thèmes, dont les enjeux et nouveautés, les histoires à succès, les aides technologiques, la gérontologie, la pédiatrie et la santé mentale. Des communications par affiches ont été présentées par des ergothérapeutes et des étudiants. De plus, une tribune a été mise à la disposition des exposants afin de leur permettre de présenter des conférences scientifiques aux congressistes. Enfin, une importante exposition a regroupé 56 kiosques.

Au cours de ces deux journées, les congressistes ont été conviés à un rallye des exposants. Ce jeu-questionnaire, portant sur les produits en montre dans les kiosques, a permis de faire sept heureux gagnants de forfaits-week-end dans un hôtel de la région et un huitième chanceux, gagnant d'un magnifique chandelier produit dans un atelier local. Finalement, au grand plaisir des congressistes, les deux repas du midi leur ont été offerts gratuitement.

M. Guy Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, représentait le premier ministre Lucien Bouchard au cocktail tenu avant la soirée de gala. Il a profité de



Mot de Madame Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec

L'ORDRE des ergothérapeutes du Québec se compare à un rayon de soleil dont chaque rayon traite une des facettes de la santé physique, psychologique, mentale et sociale. Votre travail illumine le mieux-être de toute une population, pour qui vous représentez la différence entre l'autonomie et la dépendance, entre le mieux-être et l'état maladif.

J'honore votre profession et j'applaudis le fait que vous sachiez, lors de vos congrès et galas, reconnaître les mérites de plusieurs d'entre vous. Cette reconnaissance est essentielle à l'être humain, en plus de représenter une source d'inspiration pour les autres, qui tendent eux aussi vers un noble idéal de carrière.

Vous qui aidez ceux qui doivent apprendre à vivre autrement leur nouveau quotidien, je vous remercie chaleureusement. Continuez à redonner espoir et guérison, chaque jour. ■

SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	1
LE CONGRÈS 2000	1
ÉCHOS DE L'ORDRE	
Nomination du syndic adjoint	6
Merci à nos bénévoles!	6
Programme d'inspection professionnelle 2000-2001	6
Le CIP vous informe	7
L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS	
Consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux en santé mentale	7
L'ergothérapie en milieu scolaire	8
L'OEQ en Commission parlementaire	10
Démarches interordres	10
Des actions concertées pour des services de réadaptation plus universels et accessibles	11
ÉCHOS DES MEMBRES	
Prix Mentor d'excellence en enseignement	12
40 ^e anniversaire du service d'ergothérapie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	12
Nouvelles des regroupements	13
Liste des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres	13
Bienvenue à la relève	14
En direct du gouvernement	14
Ressources express	15
Formation continue	16

Les lauréats des prix et mentions 1999-2000

AU COURS du souper gala, l'OEQ a rendu hommage aux lauréats des prix et mentions pour l'année 1999-2000. Cette remise de prix nous a fourni une occasion privilégiée de présenter aux congressistes des ergothérapeutes qui, par leur compétence, leur professionnalisme et leurs actions déterminantes méritent respect et appréciation.

La **Mention d'excellence 2000** a été décernée à Micheline Saint-Jean. Cette mention est attribuée tous les deux ans à un ergothérapeute dont la carrière et les réalisations professionnelles sont marquées du sceau de l'excellence. Lors de la remise de la mention, la présidente de l'OEQ a souligné que la démarche professionnelle de M^{me} Saint-Jean, au cours des 30 dernières années, a été imprégnée de créativité et de passion. Détentrice d'un baccalauréat en ergothérapie et d'une maîtrise clinique en psychiatrie, M^{me} Saint-Jean a aussi une formation en psychanalyse. Elle a grandement contribué à l'évolution de l'ergothérapie en plus de posséder des qualités humaines remarquables. Au lendemain du



Bruno Brassard est l'heureux récipiendaire de la Bourse de recherche Anne Lang Étienne 1999. Marie-José Durand, professeur adjoint au département des sciences de la santé communautaire de l'Université de Sherbrooke, et Françoise Rollin accompagnent M. Brassard.

gala, M^{me} Saint-Jean a été invitée à prononcer une conférence fort appréciée sur sa conception de l'ergothérapie de l'an 2000.

La **Bourse de recherche Anne Lang Étienne 1999** a été décernée à Bruno



Francine Ferland, co-répondante du Prix Nicole-Ébacher 2000, est félicitée par Françoise Rollin.

Brassard, étudiant de 2^e cycle, pour le projet de recherche « Analyse de fidélité test-retest de l'Évaluation des capacités physiques liées au travail (ÉCPT) ». M. Brassard a terminé son baccalauréat en 1991 à l'Université de Montréal et a entrepris des études de maîtrise en sciences cliniques, à l'Université de Sherbrooke. Le projet qu'il a soumis s'est démarqué par la pertinence du sujet traité ainsi que par la qualité de sa présentation. De plus, les membres du jury ont souligné que le projet s'inscrivait parfaitement dans un domaine en plein développement pour les ergothérapeutes.

Le **Prix Nicole-Ébacher 2000**, qui est accordé à l'ergothérapeute bénévole qui s'est le plus impliqué dans les activités de l'OEQ en cours d'année, a été attribué *ex aequo* à Christiane Cormier et Francine Ferland. M^{me} Cormier a participé comme membre expert en santé physique au comité d'inspection professionnelle depuis 1991. Elle a assumé la présidence du CIP de 1993 à 1999. Notons que ce comité se réunit une journée par mois pour remplir son mandat de surveillance de l'exercice de la profession. M^{me} Ferland a participé activement à différents comités de l'OEQ depuis plus de 10 ans, de même qu'au



Michèle Héroux-Lafrenière, présidente du sous-comité des Prix et mentions, et Françoise Rollin remettent le Prix Ginette Théorêt 1999 à Isabelle Ménard.

Bureau de l'Ordre de 1992 à 1995, et elle s'est impliquée dans divers dossiers, dont le partenariat avec Parents d'aujourd'hui. Chacune d'elles a reçu une bourse et un forfait détente pour deux personnes à l'Auberge La Montagne Coupée de Saint-Jean-de-Matha. Cet établissement, dont le charme et la qualité sont bien reconnus, est associé à ce prix depuis déjà quelques années.

Le **Prix Mérite du CIQ 2000** a été remis à Louise Thouin, pour sa contribution personnelle et remarquable à son ordre et au système professionnel du Québec. Cette mention est décernée annuellement par le Conseil interprofessionnel du Québec. M^{me} Thouin a ainsi vu reconnaître ses nombreuses années d'implication en tant que membre du Bureau, du comité administratif et de plusieurs comités de l'Ordre

(Suite à la page 3)



Micheline Saint-Jean reçoit les félicitations de Françoise Rollin à l'occasion de la remise de la Mention d'excellence 2000.



Susan Vincelli, récipiendaire du prix Projet de l'année 1999, et Françoise Rollin.

Trois-Rivières : le Congrès 2000... (Suite de la page 1)

sa présence pour annoncer la mise sur pied du groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre dans le domaine de la réadaptation.

La soirée de gala s'est déroulée en présence de nombreux invités de marque, dont M. Denis Gagnon, délégué de la ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Louis Beaulieu, président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et vice-président du Conseil interprofessionnel du Québec, M^{me} Huguette Picard, présidente élue de l'Association canadienne des ergothérapeutes, M^{me} Marie-Claude Raynault, présidente du Syndicat des ergothérapeutes du Québec, M. Claude Bougie, président de l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée et M. Robert Dykes, directeur de l'École d'ergothérapie et de physiothérapie de l'Université McGill. L'animation de cette soirée a été exécutée avec brio par France Fleury, ergothérapeute de la région de Trois-Rivières. M. Fleury a débuté le programme par la lecture d'un message que l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, a fait parvenir à l'Ordre pour marquer l'événement.



Guy Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, représentait le premier ministre du Québec au congrès de l'OEQ. Il est photographié en compagnie de Françoise Rollin et de Marie-Josée Saint-Pierre, présidente du Congrès 2000.

Sept lauréats des prix et mentions de l'OEQ ont été honorés au cours de la soirée, et les 10 ans à la présidence de l'Ordre de Françoise Rollin ont été soulignés par Johanne Mathon, vice-présidente, et Christiane Morin, trésorière de l'Ordre, qui lui ont remis pour l'occasion un superbe bouquet de



Françoise Rollin est entourée de Christiane Morin, trésorière et Johanne Mathon, vice-présidente de l'Ordre, alors qu'elle recevait un hommage particulier pour souligner son 10^e anniversaire à titre de présidente de l'OEQ.

fleurs. Le programme de la soirée a aussi réservé de nombreuses surprises aux congressistes, dont une spectaculaire démonstration de sculpture sur glace et un spectacle de micro-magie. Le groupe Bilboquet a assuré l'animation musicale alors que la danse était au menu.

Le programme de la deuxième journée du Congrès a été tout aussi actif avec la tenue de plusieurs conférences et groupes de discussion. Au cours du dîner, M^{me} Micheline Saint-Jean, récipiendaire de la Mention d'excellence 2000, a prononcé une conférence fort appréciée sur sa conception de l'ergothérapie de l'an 2000.

Le D^r Roch Bernier, président du groupe de travail sur les professions de la santé et des relations humaines, a été invité à prononcer la conférence de clôture du Congrès. Les travaux de ce groupe s'inscrivent actuellement dans le processus global de révision du système professionnel québécois.

Le comité organisateur, les nombreux bénévoles et les employés de l'OEQ ont réalisé un travail colossal pour assurer le succès de ce Congrès et nous les remercions chaleureusement.

Pour votre information, les actes du Congrès sont disponibles à l'Ordre au coût de 25 \$ plus taxes. Faites vite, les quantités sont limitées. ■

■ **Le Congrès 2000** ■

Les lauréats des prix...
(Suite de la page 2)



Louise Thouin reçoit fièrement le Prix Mérite du CIQ 2000 des mains de Louis Beaulieu, président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et vice-président du CIQ.

et du CIQ. Rappelons que M^{me} Thouin possède une solide expérience de gestionnaire dans le réseau public de la santé et des services sociaux ainsi que de consultante en gestion dans le secteur privé. Les réalisations de la récipiendaire du Prix Mérite du CIQ tant au niveau clinique qu'associatif et administratif sont fort nombreuses et éloquentes. Communicatrice hors pair et formatrice émérite, M^{me} Thouin est une ambassadrice de premier plan pour l'OEQ.

Par ailleurs, comme nous le mentionnions dans une édition antérieure d'*Ergothérapie Express*, le prix du **Projet de l'année 1999** a été décerné à Susan Vincelli, alors que le **Prix Ginette Théorêt 1999** a été attribué à Isabelle Ménard.

Félicitations aux lauréats! ■

■ **Mot de Marie-Josée Saint-Pierre, présidente du Congrès 2000**

DÉJÀ le Congrès est derrière nous... Pour nous et en fonction des commentaires reçus par ceux qui y ont assisté, ce fut une grande réussite. Un contenu scientifique diversifié et de qualité en plus d'une atmosphère agréable et chaleureuse étaient au rendez-vous.

Nous avons mobilisé beaucoup d'énergie et toutes nos ressources personnelles pour faire de cet événement un des plus représentatifs de nos besoins, de nos attentes et de nos intérêts d'ergothérapeutes et nous sommes très satisfaits du résultat.

Nous déplorons toutefois que tout ce labeur fut fait pour un nombre si restreint de membres. Nous avions misé sur un contenu riche à moindre coût et pourtant... Un congrès, n'est-ce pas un temps d'arrêt et un lieu de réflexion favorisant les échanges sur notre agir professionnel?... Il faudra peut-être repenser à une formule différente pour se réunir...

Nous nous souviendrons longtemps de ces deux dernières années et plus particulièrement de ces deux jours mémorables. Je peux vous dire personnellement que de l'énergie et du dynamisme, il y en avait au sein de tous les comités. Je tiens d'ailleurs

à souligner encore et encore le travail de tous les bénévoles et le soutien constant et précieux de l'OEQ.

Une étudiante me disait lors du Congrès : « Que ce Congrès est intéressant! J'ai hâte, moi aussi, d'être ergothérapeute pour pouvoir m'investir pour ma profession. » Eh bien nous, on vous dit que nous sommes fiers d'avoir participé à la reconnaissance et au développement de notre profession. Nous voulions un congrès riche en contenu et avec le souci des petits détails pour vous et pour se gâter. Eh bien, nous pouvons dire MISSION ACCOMPLIE! ■



■ L'équipe des bénévoles vue par Louis Mathon, membre du comité marketing et auteur de toutes les BD réalisées dans le cadre du Congrès 2000.

Lorsqu'il s'agit de la sécurité de vos clients ...

... l'avantage de connaître des partenaires d'expérience, fait toute la différence!

Van-Action et Ascenseurs Lumar/Concord Québec inc. vous offrent la possibilité d'adapter les véhicules ou résidences de vos clients, grâce à un éventail de produits de qualités, conçu tout spécialement pour eux.

Une équipe de conseillers expérimentés sont prêts à vous seconder dans vos évaluations. En plus des salles de consultation, une salle de montre est à votre entière disposition.



Van-Action - Le plus important centre d'adaptation de véhicules au Québec, reconnu par Transport Canada (J74).

Lumar/Concord - Distributeur exclusif des produits Concord pour la province de Québec, avec une gamme complète de plates-formes élévatrices pour utilisation résidentielle ou commerciale.



3401, rang Ste-Anne,
St-Norbert (Québec)
Canada J0K 3C0
Tél: (450) 889-2505
1 877 611-2505

4870, Courval, Ville St-Laurent
(Québec) Canada H4T 1L1
Tél.: (514) 342-5000 / Sans frais: 1 800 668-8705

Concord Québec Inc.

Distributeur **RICON**

R.B.Q. #8004-2609-67
Catégorie systèmes transporteurs #4270

Un congrès marqué par la réflexion

« **L'ERGOTHÉRAPIE est confrontée à d'importants défis et nous devons nous mobiliser pour les relever** », lance **Françoise Rollin en conférence d'ouverture**.

La présidente a mentionné, à l'ouverture du Congrès de l'Ordre, que le défi de la transformation du système de santé québécois est de taille, reconnu comme tel par l'ensemble des intervenants, et trouve écho dans la presse écrite et parlée presque quotidiennement. M^{me} Rollin a rappelé que l'automne sera meublé de débats intenses concernant la réorganisation des soins de santé au Québec. « La nouvelle donne s'exprime par le maintien à domicile, les services en amont, la prévention, les services de première ligne et de soins primaires, complétés par des services spécialisés donnés en clinique externe, de préférence. »

Le thème du Congrès, « L'ergothérapie : d'où vient-elle, où va-t-elle? », reflète bien le contexte d'évolution qui marque le milieu de la santé depuis le milieu des années 1990. M^{me} Rollin n'a pas manqué de souligner que « le changement est au goût du jour, que ce soit sur le plan des besoins de la population, de l'organisation des services ou des pratiques professionnelles ».

« Le congrès se veut un lieu de réflexion pour tous les ergothérapeutes impliqués, soit en recherche, en enseignement, en pratique

clinique, en consultation ou en gestion et nous apprendrons tous les uns des autres », de proclamer M^{me} Rollin. Elle ajoutait que les ergothérapeutes jouent un rôle déterminant dans le domaine de la santé. Et de citer différents programmes auxquels sont associés les ergothérapeutes :

- programme d'adaptation domiciliaire de la Société d'habitation du Québec;
- droit à la réadaptation en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- programme d'attribution de fauteuils roulants, d'aide à la marche et d'appareils suppléant à une déficience physique de la Régie d'assurance-maladie du Québec;
- programme de soutien financier du ministère de la Solidarité sociale;

- évaluation de l'aptitude à la conduite automobile, programmes d'adaptation de véhicules et de vignettes de stationnement de la SAAQ;
- programme d'aide financière aux autochtones de Santé Canada;
- allocations pour enfants handicapés de la Régie des rentes du Québec;
- obtention d'un appareil élévateur résidentiel selon les normes de la Régie du bâtiment du Québec;
- attestation de déficience pour crédit d'impôt pour les personnes handicapées;
- programme de transport adapté de la STCUM;
- programme d'accès à des aides à la communication du ministère de la Santé et des Services sociaux;

- attestation du nombre d'heures de soins requis de la part d'auxiliaires familiaux dans le cadre des programmes de maintien à domicile des CLSC.

Et M^{me} Rollin de poursuivre : « Ce ne sont là qu'une facette des responsabilités confiées aux ergothérapeutes. Ces derniers sont de plus en plus sollicités dans notre société et on constate une pénurie d'ergothérapeutes. La réforme du système de santé québécois apporte plus d'un défi aux ergothérapeutes : c'est l'occasion de saisir de nouvelles opportunités de carrière, de redéfinir notre profession, de contribuer davantage aux soins de santé de la population. À nous de se donner un nouvel élan vers un avenir encore plus prometteur! » mentionnait-elle en concluant son exposé. ■

Mention d'honneur à une personnalité régionale

AU COURS de la réception civique qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Trois-Rivières pour souligner l'ouverture du Congrès 2000, Daniel Boulay, ergothérapeute en santé mentale, a été honoré par l'Ordre. Diplômé de l'Université Laval, M. Boulay exerce sa profession au Complexe santé et services sociaux Nicolet-Yamaska. « Bien avant la réforme de la santé, cet ergothérapeute utilisait déjà l'approche communautaire dans sa pratique en santé mentale », a souligné M^{me} Rollin lors de la remise de la mention d'honneur à M. Boulay, pour son implication pleine et entière dans son milieu de travail, dans la communauté et au sein de la profession. On a rappelé également son rôle dans la tragédie routière qui a récemment fauché huit jeunes vies à Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet. *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières publiait dès le lendemain un article louant le travail communautaire de Daniel Boulay dans la région. ■



Daniel Boulay était bien entouré lors de la cérémonie qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où il a reçu une mention d'honneur. De gauche à droite : Françoise Rollin et les membres du comité organisateur du Congrès 2000 : Geneviève Pépin, Marie-Josée Saint-Pierre, Isabelle Lavigne (à l'avant-plan), Caroline Baribeau et Claire Beaulieu.

Merci à tous nos partenaires!

Partenaires « OR »

- Société de l'assurance automobile du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Orthofab

Partenaires « ARGENT »

- Banque Nationale
- Caucus des députés de la Mauricie
- Collège d'études ostéopathiques
- Invacare Canada
- J. Vaillancourt Corp. Itée
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Partenaires « BRONZE »

- La Capitale, compagnie d'assurance générale
- Multi Avantages inc. La Professionnelle

Partenaires « AMIS DE L'ART »

- Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
- Le Fer Enchanté
- Ville de Trois-Rivières

Commanditaires

- Auberge Deveault
- Auberge La Montagne Coupée
- Bonbons Richard
- Boutique Eden Fleuriste
- Café Morgane
- Chez Cora Déjeuners
- Cirque Éloïse
- Festival international de Danse Encore
- Fromagerie L'Ancêtre
- Hôtel Delta
- Hôtel Sacacomie
- Iris, le groupe visuel
- Restaurant Le Comic
- Regroupement Cloutier - Du Rivage

UNE MULTITUDE D'AVANTAGES

- Assurances
- Cellulaire & SCP numérique
- Club Auto : Achats de véhicules
- Fonds mutuels
- Hôtels
- Hypothèque
- Informatique
- Internet
- Journaux et revues
- Location de voitures
- Optique & Optique laser
- Sport
- Ski : pré-vente Tremblant
- Téléavertisseur
- Voyages

SERVICES AUX MEMBRES



Votre carte... légère comme une plume; chargée d'avantages!

LA FORCE DE 250 000 MEMBRES!

www.laprofessionnelle.ca
(514) 861-2052
1 800 520-2052

CLUB DIVERTISSEMENT & LOISIRS

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Tout un choix de spectacles!

- Billets «privilège»
- Tarifs réduits
- Billets de dernière minute

Lancement cet automne

Pour recevoir le bulletin gratuitement, inscrivez-vous au : www.laprofessionnelle.ca

ou au : (514) 861-2052
1 800 520-2052

Il est nécessaire d'avoir accès à une adresse de courrier électronique ou à un télécopieur.

■ **Le Congrès 2000** ■

Le D^r Roch Bernier prononce la conférence de clôture

« **LE SYSTÈME professionnel québécois doit saisir la dernière chance qui lui est donnée de se moderniser** » rappelle le D^r Bernier, au cours de la conférence de clôture.

Le président du groupe de travail sur les professions de la santé et des relations humaines, le D^r Bernier, s'est exprimé ainsi lors de la conférence de clôture du congrès. Médecin et professeur titulaire de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, le D^r Roch Bernier a accepté en février dernier de présider ce groupe de travail qui vise essentiellement à moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Ces travaux s'inscrivent dans le processus global de révision du système professionnel québécois et toucheront les 26 ordres professionnels engagés dans la santé et les relations humaines.

Problématique

« Le nouveau contexte de pratique appelle à des coexistences et à des actions concertées », a rappelé le D^r Bernier, en signalant que l'efficacité des services de santé en dépendait. Il a souligné que le rôle des professionnels de la santé avait beaucoup évolué au cours des dernières années avec l'apparition de nouvelles technologies : les

répercussions sont importantes sur les 35 spécialités médicales, amenant la révision en profondeur des domaines d'exercice, la modification de la délégation des actes et la résolution des chevauchements inter-professionnels et des conflits. Le D^r Bernier croit fermement au dialogue avec les ordres afin de trouver les solutions propres à régler les problèmes en utilisant au maximum le cadre législatif actuel.

« J'ai rencontré les représentants de l'OEQ en mars dernier et j'ai retenu que votre ordre professionnel jugeait insuffisante la réserve des titres professionnels et que la double appellation dans les conventions collectives constituait une situation hautement problématique pour le système professionnel légiféré. Par ailleurs, l'OEQ poursuit ses efforts de promotion des compétences des ergothérapeutes spécifiquement dans les domaines de la santé mentale, du traitement de la dysphagie, de l'accès à l'orthèse. Toutes ces expertises s'avèrent précieuses dans le contexte du virage ambulatoire », a mentionné le D^r Bernier.

Les tendances de la profession

« Votre présidente, M^{me} Rollin, a identifié les défis et les tendances propres à votre pro-

fession, à la suite de l'importante tournée des membres qu'elle a effectuée à l'automne de 1999. On peut résumer ceux-ci par la nécessité de dispenser davantage de services dans la communauté; l'importance d'accroître la présence des ergothérapeutes dans les secteurs des soins de longue durée; les problèmes d'accès aux services d'ergothérapie en raison d'une pénurie marquée d'ergothérapeutes; l'alourdissement des clientèles; les changements dans la pratique professionnelle, d'où la pertinence d'examiner la formation requise des nouveaux diplômés », a-t-il ajouté.

Implication de l'OEQ

M^{me} Rollin a annoncé qu'afin de répondre aux demandes de ce groupe de travail ministériel, d'importants travaux seront réalisés dans les prochains mois afin :

- d'établir un profil détaillé des membres de la profession, de leurs milieux de travail et des clientèles qu'ils desservent;
- d'explicitier l'évolution de leur pratique professionnelle dans le contexte du virage ambulatoire et de la configuration du réseau;
- de dresser un tableau des principales difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs activités professionnelles;

- de préparer une description des compétences requises afin de pouvoir s'acquitter adéquatement des responsabilités qui leur incombent;
- de décrire l'expertise et la contribution spécifiques des ergothérapeutes à la solution de problèmes de santé aussi variés que majeurs.

M^{me} Rollin a poursuivi en mentionnant qu'un questionnaire sera envoyé très prochainement à tous les membres de l'Ordre afin de procéder à l'exercice. « J'invite tous les ergothérapeutes à y répondre de manière à mettre en valeur leurs compétences et à souligner leur apport à la santé et au bien-être de la population. Nous devons relever le défi de la modernisation de la profession en évitant la frilosité et la témérité. Nous devons faire preuve de lucidité et d'engagement envers notre profession tout en faisant la promotion de nos valeurs. Dans un système caractérisé par la complexité et le besoin d'une plus grande intégration des services, nous devons poursuivre nos revendications afin de préserver la capacité d'exercer une profession de façon autonome, capacité qui repose sur les compétences, l'imputabilité et le sens des responsabilités. » ■

Un bravo bien mérité pour tous ceux et celles qui ont veillé au succès du Congrès 2000

Le comité organisateur

Marie-Josée Saint-Pierre, présidente,
Caroline Baribeau, Claire Beaulieu,
Isabelle Lavigne, Geneviève Pépin,
Chantale Rabouin

Le comité scientifique

Geneviève Pépin, présidente,
Martine Brousseau, coprésidente,
Julie Blanchette, Nancy Beauchemin,
Marie-Ève Cantin, Nathalie Garon,
Louise Goyette, Anick Sauvageau

Le comité social et technique

Claire Beaulieu, présidente,
Danielle Bois, Rina Dupont, Lyne Roberge

Le comité accueil et inscriptions

Isabelle Lavigne, présidente,
Danielle Bois, Marie-Josée Bond,
Mélanie Drainville

Le comité marketing

Chantale Rabouin, présidente,
Nancy Baril, Karina Benoit, Louis Mathon

Le comité étudiant

Caroline Baribeau, présidente,
Nadia Gauthier

À ces noms s'ajoute celui de Chantale Pinard, source d'inspiration pour plusieurs qui a su, par ses qualités professionnelles, nous seconder dans l'animation des groupes de discussion.

Groupe de discussion sur la recherche

Claire-Jehanne Dubouloz

Groupe de discussion sur la pratique régionale

Martyne Audet, Anne Bouchard,
Claudine Lelièvre, Fernande Massicotte,
Marie-Josée Morissette.

ORTHOFAB
Manufacturier québécois
de fauteuils roulants manuels et motorisés
et d'aides techniques à la posture

kameleon
concerto **GRIZZLY**
ISCUS **PRIMA**

Pour une meilleure qualité de vie...



2160, rue De Celles, Québec (Québec)
1 800 463-5293

HÔTEL SACACOMIE



Hôtel Sacacomie
4000, rang Sacacomie
St-Alexis-des-Monts (Québec)
J0K 1V0
Tel.: (819) 265-4444
Fax: (819) 265-4445
www.sacacomie.com

Programme d'inspection professionnelle 2000-2001

LE COMITÉ d'inspection professionnelle a complété, le 31 mars 2000, le cycle annuel du programme de surveillance générale de l'Ordre. Le rapport annuel de l'OEQ, dont vous trouverez copie dans le présent envoi, fait état des résultats du programme.

Tel qu'exigé par le Code des professions, un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession doit être planifié annuellement par le comité d'inspection professionnelle et diffusé aux membres. Voici donc le programme de l'année 2000-2001, qui prévoit l'inspection de 250 ergothérapeutes, représentant 10 % des membres en date du 31 mars 2000. Le programme sera réalisé en fonction des critères suivants et selon le processus expliqué.

Critères de sélection permanents

1. Minimum d'un an d'expérience professionnelle;
2. minimum de 6 mois dans le milieu ou le secteur d'activité où l'ergothérapeute exerce au moment de l'inspection;
3. inspection précédente depuis plus de 3 ans, sauf s'il y a eu changement de fonction ou de secteur d'activité.

Critères de sélection additionnels pour cette année

1. Inspections reportées de l'année 1999-2000;
2. ergothérapeutes dont le numéro de permis est « 92-... » et moins, qui n'ont jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle et qui occupaient une fonction clinique au 31 mars 2000;

3. ergothérapeutes du même milieu que ceux sélectionnés au point précédent, s'ils répondent aux critères permanents et si cela permet d'inspecter tous les ergothérapeutes du milieu ou du secteur d'activité.

Le processus d'inspection prévoit trois types d'inspection :

- *l'inspection sans visite* : cette inspection rejoindra 250 ergothérapeutes répondant aux critères précédents;
- *l'inspection avec visite par choix motivé* : cette inspection est déterminée en fonction des résultats obtenus au cours de l'inspection sans visite;
- *l'inspection avec visite par choix raisonné* : cette inspection a lieu selon des situations particulières identifiées par le CIP, le Bureau ou le syndic.

Deux inspecteurs procéderont à l'exécution de ce programme, soutenus dans leur tâche par les membres du CIP. Un troisième inspecteur agira ponctuellement à la demande du comité. À la suite de l'analyse du dossier professionnel, les recommandations pertinentes seront transmises aux ergothérapeutes inspectés afin de favoriser l'ajustement de leur pratique professionnelle. Rappelons que le comité d'inspection professionnelle est composé de sept ergothérapeutes cliniciens œuvrant dans différents secteurs d'activité et reconnus par leurs pairs pour leur expertise et la qualité de leur pratique professionnelle. ■

Nomination du syndic adjoint

ROLANDE Daignault, ergothérapeute, a été nommée syndic adjoint de l'Ordre pour une période de deux ans. M^{me} Daignault détient une maîtrise en administration des services de santé et a été clinicienne, puis chef de service d'ergothérapie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal pendant de nombreuses années. Elle occupe présentement le poste de conseillère au président au sein du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du même établissement. Nous tenons à remercier Danielle Lamy, qui a occupé cette fonction ces deux dernières années. ■

Merci à nos bénévoles !

EN 1999-2000, les ergothérapeutes œuvrant au sein des différents comités et groupes de travail de l'OEQ ont consacré 3 058 heures de travail bénévole, comparativement à 1 527 heures en 1998-1999. Merci pour votre implication auprès de votre ordre professionnel ! ■

SAFECOOK^{MC}

Facile à installer, facile à utiliser!



– Système fabriqué au Québec
– Approbation CSA.

**SYSTÈME D'ARRÊT
AUTOMATIQUE POUR
CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE**

- Problème de mémoire
ou
- Perte d'autonomie
ou
- Tempérament distrait
= Risque d'incendie

Une personne dont vous avez la responsabilité présente un des symptômes mentionnés ci-dessus ?

Cessez de vous inquiéter ! SAFECOOK limite les risques d'incendie de cuisine

*Pour information : (418) 831-6612
ou 1 888 831-6612*

■ **Échos de l'Ordre** ■

Le CIP vous informe

À compter de ce numéro, le comité d'inspection professionnelle (CIP) vous invite à prendre connaissance de capsules d'information touchant la pratique professionnelle des ergothérapeutes. Conservez-les dans votre *Guide général sur la tenue des dossiers* afin d'être en mesure de les consulter au besoin.

Transfert de milieu ou de programme pour un usager

LORSQU'UN client vous est transféré d'un autre milieu ou programme dans lequel il a été récemment évalué par un ergothérapeute et que :

- selon vos observations, la condition du client ne semble pas démontrer de changement apparent important et concorde avec l'évolution de la pathologie en cause;
- vous considérez que l'évaluation faite par l'ergothérapeute est suffisamment complète pour que vous puissiez en retirer l'information nécessaire à l'établissement du plan d'intervention;

vous n'avez pas à recommencer le processus d'évaluation.

Cependant, votre note de début d'intervention ou d'entrevue initiale doit faire mention d'un minimum d'informations, à savoir :

- les éléments attendus sur le plan de la demande de services : date de la demande, source de la demande, motif de la consultation, date de l'évaluation;
- une brève description du client et des difficultés mentionnées dans l'évaluation, ainsi qu'une liste des problèmes pour lesquels vous interviendrez.

Votre note doit se poursuivre avec le plan d'intervention, dont le contenu est décrit dans le *Guide de pratique de l'ergothérapeute*, notamment en spécifiant des objectifs observables et mesurables ainsi que les moyens d'intervention prévus. ■

CIP septembre 2000

■ **L'Ordre travaille pour vous** ■

Consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux en santé mentale

DANS le numéro de mai 2000 d'*Ergothérapie Express*, nous vous faisons part de l'importante démarche entreprise par M^{me} Pauline Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, en vue de favoriser la mise en œuvre de la Politique de santé mentale. Cette démarche fait partie du « Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale » qui constitue une des priorités du MSSS. La création d'un groupe d'appui à la transformation des services en santé mentale, à l'automne de 1999, avait pour but de préparer un bilan de l'état d'avancement des travaux d'implantation du plan d'action.

C'est par le biais des regroupements d'ergothérapeutes, notamment dans les régions de Montréal et de Québec, que l'Ordre a participé aux consultations menées par le groupe d'appui au printemps dernier. Nous avons également soutenu l'implication d'ergothérapeutes cliniciens dans leur participation aux activités qui ont eu lieu en dehors de ces deux régions.

L'Ordre était de nouveau sollicité en mai dernier pour participer à l'appréciation des services offerts et à l'identification des priorités. Il est prévu que les travaux du comité serviront de base au « Rendez-vous sur la santé mentale » qui aura lieu cet automne. L'Ordre a répondu avec empressement à l'invitation lancée

par le groupe d'appui dirigé par Louis Blanchette, directeur général du CLSC La Source de Québec, et déposé un rapport bien documenté sur la question de l'organisation ainsi que de l'accessibilité des services.

Dans ses commentaires, l'Ordre a rappelé qu'il a toujours soutenu les orientations de la Politique de santé mentale. Nous avons également exposé la contribution spécifique des ergothérapeutes en santé mentale. De plus, nous avons présenté des projets innovateurs avec lesquels les ergothérapeutes sont associés et les activités réalisées en étroite collaboration avec les organismes communautaires ou gouvernementaux, pour atteindre les objectifs de transformation des services en santé mentale. Nous avons présenté la vision des ergothérapeutes et expliqué la contribution de la profession à la mise en réseau des services tant pour les personnes âgées que les adultes et les enfants. La somme de travail réalisée par ce groupe d'ergothérapeutes oeuvrant en santé mentale a été très importante. Nous tenons à souligner l'apport particulier de Françoise Bernard, Manon Cormier, Anne-Marie Gauthier, Francis Guérette, Marielle Lamy, Nancy Magnan, Christiane Morin, Geneviève Pépin, Lise Peticlerc et Marie-Josée Saint-Pierre dans la préparation de cet avis. Félicitations à toutes et à tous et un grand merci! ■

photos © Carole Hoyer / Agence Stockphoto

Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Un coup de main au quotidien

(514) 521-4469
1 800 263-4469
www.cpsq.qc.ca

Voyager

Voyager Portatif

BHM
MÉDICAL INC.

La référence en leviers sur rails
1 800 868-0441

2001, rue Tanguay
Magog (Québec) Canada J1X 5Y5
Tél. : (819) 868-0441
Télé. : (819) 868-2249
Internet : www.bhm-medical.com
Courriel : bhm@bhm-medical.com

Voyager 420

L'OEQ se prononce sur le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

EN AVRIL dernier, un mémoire intitulé *L'ergothérapie en milieu scolaire* a été transmis au ministre de l'Éducation, M. François Legault. Le mémoire accompagnait un avis recommandant que les services d'ergothérapie soient intégrés à la liste des services complémentaires prévus au régime pédagogique en réponse aux besoins des élèves en difficulté. L'Ordre considère en effet que l'ergothérapie est de plus en plus requise dans le milieu scolaire, compte tenu des problèmes rencontrés par les enfants : problèmes d'adaptation scolaire, troubles d'apprentissage, difficultés de comportement, ou retard aux plans moteur, sensoriel et perceptivo-cognitif. Les auteurs du mémoire sont Alain Bibeau, Suzelle Desrochers, Johanne Dunberry, Paula Glazer, Line Parent et Linda Simard.

Dans son avis au ministre, l'Ordre déplore particulièrement les difficultés d'accessibilité pour les services d'ergothérapie et met en cause les deux réseaux concernés : celui de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation. L'importance de l'intervention précoce y est soulignée compte tenu qu'un retard a des répercussions importantes dans le processus d'apprentissage de l'élève. L'OEQ indique qu'une coordination plus efficace entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, plus particulièrement les centres hospitaliers desservant les jeunes, les centres de réadaptation et les CLSC, avec le réseau scolaire est grandement souhaitable.

L'OEQ a signifié son intérêt à participer à tout groupe de travail traitant d'adaptation scolaire ou de services complémentaires. L'ergothérapeute est un intervenant de choix pour le développement de l'indépendance fonctionnelle des enfants et pour la mise en place de mécanismes de compensation visant à diminuer les situations de handicap vécues par les jeunes. Le rapport signale que l'intervention de l'ergothérapeute contribue grandement au développement des attitudes favorisant la réalisation des tâches académiques et la participation des élèves aux diverses activités de la vie scolaire.

Il est également prioritaire de permettre l'implication d'ergothérapeutes auprès des enfants de niveau préscolaire pour le dépistage et la rééducation des enfants à risque de présenter des difficultés d'apprentissage.

L'OEQ a aussi exprimé son avis au ministre Legault sur le Régime pédagogique de la formation générale des adultes paru dans la *Gazette officielle du Québec* le 8 mars 2000. L'Ordre appuie les objectifs visés à l'article 9 de la section I – Services de formation, concernant l'accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition des compétences de base requises par les adultes qui éprouvent des difficultés d'adaptation. L'OEQ a fait un plaidoyer en faveur de l'accès à des services de qualité pour les élèves québécois ou les adultes en formation qui présentent des besoins particuliers dans le but de faciliter leur cheminement scolaire ou professionnel.

Dans le mémoire *L'ergothérapie en milieu scolaire*, l'Ordre formule trois recommandations précises :

- accroître l'accessibilité aux services d'ergothérapie et réduire l'attente à un degré acceptable pour des services d'évaluation et d'intervention pour les enfants d'âge préscolaire;
- assurer la continuité des interventions par une articulation cohérente entre les services et favoriser le travail interdisciplinaire;
- favoriser l'articulation des services des milieux préscolaire et scolaire (de la garderie à l'école secondaire) alliant les services du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Parmi les moyens préconisés pour atteindre les buts visés, mentionnons :

- les ententes de services pouvant être conclues entre les institutions scolaires et les organismes de santé ou de réadaptation où travaillent la majorité des ergothérapeutes;
- l'intégration des ergothérapeutes au sein des équipes professionnelles dans le milieu scolaire, lorsque le mandat de l'école le nécessite ou encore par des ententes de services;
- l'implication des ergothérapeutes dans les écoles spécialisées et les écoles régulières qui comptent un nombre important de classes spéciales;
- la création de postes d'ergothérapeutes dans les programmes enfance-famille-jeunesse et dans les programmes de santé mentale des CLSC. ■

PUBLICATION INTÉGRALE DU MÉMOIRE

L'ergothérapie en milieu scolaire

Préparé par :

Alain Bibeau, Suzelle Desrochers,
Johanne Dunberry, Paula Glazer,
Line Parent et Linda Simard

Préambule

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), dont la mission est la protection du public, a adopté un plan d'action pour promouvoir l'accessibilité aux services d'ergothérapie pour la population et susciter des alliances stratégiques. L'OEQ s'est donc engagé à faire valoir les besoins en réadaptation pour les enfants. De façon plus précise, l'objectif poursuivi est d'établir un plan d'action visant la promotion des services en ergothérapie pédiatrique accessibles aux enfants et adolescents en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ou vivant des situations de handicap dans le milieu scolaire.

Au Québec en 1997, 1 153 102 enfants du niveau préscolaire jusqu'à la fin du niveau secondaire fréquentaient l'école. Selon le Conseil supérieur de l'éducation, 13 % des enfants et adolescents sont identifiés comme élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Pour ces 150 000 enfants et pour leur famille, les services des professionnels non-enseignants sont indispensables pour leur réussite scolaire. De nombreuses études réalisées récemment indiquent que les ressources en santé sont requises mais que les services sont insuffisants.

En mai 1998, un avis adressé à la ministre de l'Éducation par le Conseil supérieur de l'éducation intitulé « Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider » (Décret 73-90, 24 janvier 1990 – article 4) indiquait :

« Aux niveaux décisionnel et stratégique, l'intégration de services entre la santé, les services sociaux et l'éducation est définie dans un cadre général qui a été établi conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation en 1993. Tout en reconnaissant aux parents une responsabilité première en matière d'éducation et de santé de leurs enfants, l'entente entre les deux ministères prévoit que des services de santé et des services sociaux sont offerts à l'école afin de soutenir sa mission éducative; on considère par ailleurs que l'intervention en milieu scolaire est une part importante de la mission des CLSC. Il est également prévu que, selon la disponibilité des ressources financières, les deux réseaux déterminent conjointement les niveaux de services minimaux à assurer et les ressources nécessaires à y consacrer¹. »

C'est dans ce contexte que le présent document a été élaboré; il vise à sensibiliser les autorités et les instances concernées sur les besoins des enfants auxquels le système de soins et de services ne peut actuellement répondre et à faire connaître l'apport spécifique de l'ergothérapie auprès des élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation.

La préoccupation de l'ergothérapeute est de maximiser les chances de chaque enfant de réussir son parcours éducatif dans le but d'actualiser son potentiel fonctionnel et académique et de favoriser plus tard une intégration harmonieuse au marché du travail.

Actuellement, la majorité des ergothérapeutes œuvrant en milieu scolaire sont issus des centres hospitaliers ou des centres de réadaptation. Très peu de services sont offerts en milieu scolaire par les CLSC ou par les commissions scolaires. Le manque de ressources, d'expertise, de formation et de coordination avec les intervenants des dif-

férents milieux limite l'accès et la continuité des services en ergothérapie.

1. Conseil supérieur de l'éducation, *Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider*, mai 1998, p. 47.

Situation actuelle

Le contexte actuel de restructuration du réseau de la santé et des services sociaux, de même que l'évolution des conditions sociales, économiques et environnementales de la société québécoise, ont amené les ergothérapeutes, comme d'autres intervenantes de la santé et de l'éducation, à constater que de nombreux besoins de jeunes d'âge scolaire ne sont pas comblés.

« Dès 1982, l'avis sur les services de santé et les services sociaux rappelait que ces derniers ne devaient pas poursuivre des objectifs étrangers ou parallèles à la mission éducative de l'école². » Le cadre général établi conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation en 1993 considère que l'intervention en milieu scolaire devrait être une part importante de la mission des CLSC³.

La majorité des services en ergothérapie sont dispensés par le réseau des services de santé et des services sociaux. Cependant, le mouvement d'intégration de la clientèle dans un lieu de vie scolaire le plus normalisant possible n'a pas été suivi par des allocations de ressources permettant de répondre adéquatement aux besoins.

En effet, les modifications du système de santé et l'évolution de la société québécoise amènent actuellement :

- L'intégration d'enfants présentant des pathologies de divers ordres dans des milieux préscolaires et scolaires réguliers

créé de nouveaux besoins tels que : accessibilité des lieux, services professionnels, soutien et formation aux professeurs.

- Une augmentation de demandes de consultation par les intervenants du milieu scolaire aux CLSC ou aux établissements qui offrent des services de pédiatrie et de pédopsychiatrie; cependant, nous notons un manque d'effectifs pour répondre au besoin.
- Une responsabilisation accrue des CLSC qui sont mandatés pour offrir des services de dépistage, d'évaluation et d'intervention auprès de la clientèle infantile, mais où on note un manque de ressources, d'expertise, de formation et de coordination.
- Une augmentation des demandes d'aide, de soutien et d'intervention par les parents aux différentes instances médicales et éducatives.

Souvent les services de réadaptation offerts à la clientèle de 0 à 4 ans ne permettent pas de préparer adéquatement les jeunes à leur entrée scolaire. À mesure que l'enfant grandit, les attentes du milieu augmentent. Un écart grandissant se crée entre les compétences acquises par l'enfant et les exigences légitimes du milieu lorsque les besoins de réadaptation ne sont pas comblés.

Les interventions offertes par l'ergothérapeute permettent au jeune d'intégrer le processus de réadaptation dans sa vie de tous les jours et ainsi, d'assumer au maximum son rôle d'étudiant afin de le préparer à son futur rôle de travailleur.

2. Conseil supérieur de l'éducation, *Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider*, mai 1998, p. 6.

3. Ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, *Les services de santé et les services sociaux en milieu scolaire*, 1993.

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Les effets du manque de ressources de réadaptation aux niveaux préscolaire et scolaire

Suite à un retard de développement, une maladie ou un traumatisme, l'enfant ou l'adolescent peut faire face à des difficultés dans la réalisation des activités scolaires. Ces difficultés sont souvent présentes et sont peu dépitées.

Les séquelles peuvent être d'ordre physique, sensoriel, psychologique ou comportemental et se traduisent alors par :

- des problèmes de mobilité dans les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'école ou dans le maintien de la position assise ;
- un manque de dextérité dans la manipulation des différents instruments scolaires tels que crayon, ciseau ;
- des troubles de coordination, de planification motrice ou d'organisation de la tâche ;
- des déficits sur le plan sensoriel et perceptivo-cognitif ;
- des troubles de l'attention et de l'activation ;
- des troubles de communication ;
- des troubles de comportement et de l'isolement social ;
- etc.

Ces différents problèmes affectent le fonctionnement de l'enfant et de l'adolescent dans sa vie scolaire. L'implication de l'ergothérapeute est justifiée lorsque les problèmes interfèrent dans un ou plusieurs de ces domaines :

- l'autonomie pour se déplacer et pour maintenir la position assise durant de longues heures et effectuer différentes tâches dans cette position ;
- la productivité académique, notamment pour l'exécution d'activités scolaires telle que l'écriture ;
- la capacité de s'organiser pour effectuer les différents travaux académiques selon le rythme du groupe ;
- l'autonomie pour réaliser des activités de la vie quotidienne : l'alimentation, l'habillement, l'hygiène ;
- la capacité d'établir des relations avec des pairs et de s'intégrer dans les activités de groupe à l'école ;
- la capacité à participer à la vie étudiante et aux activités sportives et parascolaires ;
- etc.

Apport de l'ergothérapie en milieu scolaire

À partir de connaissances du développement de l'enfant et en s'inspirant de différentes approches théoriques et cliniques (neuro-développementale, d'intégration sensorielle, psychodynamique et cognitive), l'ergothérapeute peut contribuer à déterminer les capacités de réussite de l'enfant et de l'adolescent. Il tient compte de toutes les dimensions de la personne, soit les aspects physique, sensoriel, perceptivo-cognitif, comportemental et relationnel en considérant les forces et les faiblesses de l'enfant.

Dans le contexte scolaire, la spécificité de l'approche en ergothérapie repose sur l'utilisation d'activités scolaires courantes pour actualiser les potentialités de l'enfant et lui permettre de satisfaire aux exigences du quotidien.

L'ergothérapeute peut aussi favoriser l'utilisation de stratégies et de moyens compensatoires de même que l'adaptation de l'environnement physique afin de faciliter

l'exécution des productions académiques usuelles.

Les interventions de l'ergothérapeute sont destinées aux jeunes en difficulté plus spécifiquement au niveau préscolaire et primaire mais aussi auprès de jeunes du secondaire.

Rôles particuliers de l'ergothérapeute

Les interventions reposent sur une approche globale qui s'appuie sur l'implication de l'enfant et de sa famille, l'interdisciplinarité, la complémentarité et la continuité des actions. Les interventions thérapeutiques sont de nature préventive, curative, de soutien ou de suppléance à la fonction. Les modalités d'intervention se présentent ainsi :

Prévention

L'ergothérapeute peut identifier les enfants à risque de présenter des problèmes d'ordre développemental et comportemental pouvant affecter leur capacité fonctionnelle à l'école.

Ainsi, en tant que membre d'une équipe, l'ergothérapeute peut faire un travail de consultation et de formation auprès des intervenants du milieu préscolaire, scolaire, médical, de réadaptation et communautaire, en rapport avec un enfant et sa famille, un groupe d'enfants ou sur des thèmes spécifiques, tels que :

- le développement normal ;
- les pathologies, incapacités ou conditions (autisme, hyperactivité, troubles d'apprentissage, déficience motrice ou intellectuelle,...) ;
- l'estime de soi ;
- l'adolescence (crise d'identité, suicide, habiletés pré-professionnelles,...) ;
- leur impact sur les activités reliées à la vie scolaire.

Afin de répondre à ce besoin, l'ergothérapeute peut, par exemple, offrir des services de stimulation précoce et apporter une formation plus spécifique aux parents et aux intervenants par la démonstration et l'enseignement de méthodes à utiliser pour amener l'enfant à réaliser un apprentissage.

Consultation (dépistage et évaluation)

L'ergothérapeute évalue le développement de l'enfant dans les différentes sphères : motricité globale et fine, intégration sensorielle, habiletés perceptivo-cognitives, aspect social et relationnel, activités de la vie quotidienne et activités de la vie domestique.

L'évaluation peut se faire par l'observation de l'enfant (si possible, dans ses milieux de vie), par des échanges avec les parents, professeurs et éducateurs ainsi que par l'administration de tests standardisés ou non.

L'ergothérapeute peut alors quantifier et qualifier le développement, analyser les forces, les limites et les moyens de compensation de l'enfant pour avoir un portrait global de celui-ci et faire la synthèse de ses habiletés et de ses difficultés fonctionnelles.

L'interprétation des résultats aux parents et aux intervenants du milieu scolaire est une étape importante du processus clinique. L'ergothérapeute peut alors analyser les difficultés de fonctionnement de l'enfant à l'école et déterminer ses besoins de réadaptation.

Des réévaluations périodiques permettent d'ajuster le plan d'intervention en fonction de l'évolution de l'enfant ainsi que de s'as-

surer de l'efficacité et de l'efficience des services offerts.

L'ergothérapeute peut aussi préciser les capacités fonctionnelles et résiduelles dans le but de déterminer les aptitudes et les limites d'un jeune de niveau secondaire présentant des troubles d'apprentissage ou comportemental, dans le cadre d'une orientation pré-professionnelle.

Réadaptation et plan de services individualisé

Par le biais de thérapies, individuelles ou de groupe, l'ergothérapeute stimule les acquisitions dans les sphères où l'enfant accuse des retards, en développant au maximum ses capacités.

En effet, des déficits dans la manipulation des outils scolaires, dans l'exécution des activités graphiques et dans l'intégration des différents concepts perceptuels requis pour faire les apprentissages académiques sont souvent la cause de retards et d'échecs scolaires, entre autres, en lecture, en écriture et en mathématiques.

L'ergothérapeute utilise les activités et le milieu scolaire pour favoriser la généralisation des apprentissages pour que l'enfant devienne le plus fonctionnel et autonome possible dans son milieu de vie.

L'ergothérapeute, par exemple, peut aussi animer des ateliers, offrir du soutien et faire de l'enseignement de techniques comportementales (« modelling ») à certains groupes de parents en partenariat avec des intervenants du milieu scolaire, du CLSC ou autre.

L'ergothérapeute aide l'enfant aux prises avec des limitations ainsi que les individus gravitant autour de lui, à s'adapter à sa condition et à redécouvrir une capacité fonctionnelle au quotidien.

Suppléance à la fonction

Parfois, malgré les interventions thérapeutiques, la fonction ne peut pas être restaurée suffisamment pour que l'enfant puisse s'adapter à son environnement.

L'ergothérapeute peut alors :

- proposer une restructuration de l'environnement physique pour diminuer l'impact des barrières architecturales (recommander l'installation de rampes d'accès, aménagement accessible des salles de classe et des salles de bain, adaptation – modification de la chaise et du pupitre ou des outils scolaires) ;
- apporter des recommandations quant à l'utilisation de moyens compensatoires à partir d'adaptations simples à des recommandations de systèmes plus complexes tels qu'ordinateurs et modes d'accès spécifiques pour la communication non-orale et écrite ;
- apporter des recommandations quant à l'organisation du milieu pour faciliter la planification et l'exécution d'une tâche pour des jeunes ayant des déficits aux plans perceptivo-cognitif, comportemental et relationnel.

Recommandations

En fonction des besoins identifiés chez les enfants et les adolescents du milieu scolaire et en tenant compte des orientations ministérielles, nous apportons les recommandations suivantes dans le but d'offrir tous les outils nécessaires pour une meilleure réussite et ainsi permettre aux jeunes d'assumer leurs rôles présents et futurs, dans la société :

- Accroître l'accessibilité aux services d'ergothérapie et réduire l'attente à un niveau plus acceptable pour des services d'évaluation et d'intervention pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire.
- Assurer la continuité des interventions par une articulation cohérente entre les services et favoriser le travail interdisciplinaire.
- Favoriser l'articulation des services des milieux préscolaires et scolaires (de la garderie à l'école secondaire) alliant les services du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les moyens d'action proposés sont :

- Favoriser la collaboration entre les organismes de santé ou de réadaptation où travaillent la majorité des ergothérapeutes et les milieux scolaires, par des ententes de services.
- S'assurer de la présence d'ergothérapeutes au sein des équipes professionnelles dans le milieu scolaire, lorsque le mandat de l'école le nécessite ou qu'un travail de collaboration doit s'effectuer avec les organismes tels que centres hospitaliers, centres de réadaptation, CLSC,... selon une formule d'entente de services.
- Favoriser l'implication d'ergothérapeutes dans les écoles spécialisées et les écoles régulières qui comportent un nombre important de classes spéciales afin de répondre au mandat de ces milieux et aux besoins particuliers des enfants et des adolescents qui ont des difficultés d'adaptation et d'apprentissage ou qui vivent des situations de handicap.
- Promouvoir la création de postes d'ergothérapeutes dans les programmes enfance-famille-jeunesse et dans les programmes de santé mentale des CLSC afin d'intervenir auprès d'enfants présentant des retards de développement signalés lors des suivis pédiatriques ou identifiés par les ressources communautaires tels que les centres de la petite enfance.

Conclusion

La présence d'ergothérapeutes en milieu scolaire permettrait aux élèves :

- d'améliorer l'autonomie fonctionnelle ;
- de favoriser la maturation neuro-développementale aux plans sensoriel, perceptivo-cognitif et moteur ;
- de stimuler les habiletés et la disponibilité pour les apprentissages académiques ;
- d'améliorer l'estime de soi, la capacité de résolution de problème et d'adaptation ;
- d'encourager la socialisation et les habiletés relationnelles.

L'ergothérapeute est un intervenant de choix pour le développement de la capacité fonctionnelle et pour l'attribution de mécanismes de compensation visant à diminuer les situations de handicap vécues par les jeunes. Son action peut permettre de développer des attitudes favorisant la réalisation des tâches académiques et la participation aux diverses activités de la vie scolaire.

Par conséquent, il nous apparaît également prioritaire d'encourager l'implication d'ergothérapeutes auprès d'enfants de niveau préscolaire pour le dépistage et la rééducation des enfants à risque de présenter des difficultés d'apprentissage.

L'Ordre en Commission parlementaire

RÉPONDANT à l'invitation de la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, M^{me} Linda Goupil, l'Ordre a participé, le 5 avril dernier, aux audiences de la Commission parlementaire sur le projet de loi 87, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

Françoise Rollin était accompagnée du conseiller juridique de l'Ordre, M^e Jean Lanctôt. Ils disposaient d'une période de 15 minutes pour présenter les lignes directrices du mémoire et ont répondu aux questions des parlementaires pendant 30 minutes.

En août 1999, l'Office des professions du Québec avait invité l'Ordre à participer à une consultation concernant des propositions de modifications au Code des professions et aux lois régissant les professionnels. Dans le cadre de la Commission parlementaire, l'Ordre a voulu faire entendre son point de vue sur certains sujets soulevés lors de cette consultation, mais qui n'ont pas tous été couverts par le projet de loi 87.

Nos principaux commentaires ont porté sur l'encadrement du titre de « docteur », le retrait du permis restrictif, les carences du système actuel reliées au statut des ordres professionnels à titre réservé ainsi que le pouvoir de réglementation prévu à l'article 183.1 du Code des professions afin de réduire la confusion pouvant être créée ac-

tuellement par l'utilisation du terme « ergothérapie », expression légalement non réservée.

Titre de « docteur »

L'Ordre a invité le législateur à se rallier à une tendance plus libérale de l'utilisation du titre de « docteur ». Selon nous, le droit d'utilisation du titre de « docteur » avant le nom devrait être accordé à tout professionnel détenteur d'un doctorat obtenu dans une discipline reliée à son champ de pratique tout en lui imposant l'obligation de préciser cette discipline particulière.

Permis restrictif

L'Ordre a fait des représentations afin d'introduire le permis restrictif aux personnes qui ne rencontrent pas toutes les conditions prévues à l'article 40 du Code des professions. Le marché du travail demande une plus grande mobilité des travailleurs et les ordres professionnels sont interpellés par cette nouvelle exigence. L'Ordre a demandé plus de souplesse dans la détermination des conditions associées qui pourraient être reliées à l'obtention de ce permis et son adaptation à différentes situations.

Titre réservé

L'Ordre a déploré la difficulté de contrôler l'exercice de la profession puisque les activités professionnelles incluses dans le champ de pratique et le terme « ergothéra-

pie » peuvent être associés à des personnes qui ne sont pas membres. En cas de plainte du public concernant les gestes posés par ces non-membres, l'Ordre se retrouve alors impuissant à intervenir pour assurer la protection du public. Par ailleurs, nous avons fait des représentations pour contrôler le terme générique « ergothérapie » de façon à se doter de moyens pour réagir face aux personnes qui usurpent ainsi indirectement, par l'utilisation de ce terme, le titre d'ergothérapeute.

L'Ordre a fait ressortir que de très nombreux employeurs du réseau public ont le souci d'exiger l'appartenance à un ordre professionnel lors de l'embauche, mais que ceux-ci étaient démunis lorsque la convention collective permettait à l'individu, par la suite, de ne pas être tenu d'appartenir à son ordre professionnel.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi le 14 juin 2000 et la loi est en vigueur depuis le 12 juillet dernier. ■

Démarches interordres

EN DÉCEMBRE 1999, l'Ordre lançait une invitation à plusieurs ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines en vue d'explorer la pertinence d'établir un partenariat semblable à celui développé en santé physique. L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ainsi que l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec ont déjà engagé des échanges en vue d'identifier des activités communes avec l'OEQ. D'autres ordres ont exprimé leur intérêt à collaborer dans certains dossiers. Enfin, certains voient dans le « Rendez-vous de la santé mentale » qui se tiendra l'automne prochain l'occasion de concrétiser la démarche de partenariat. La modernisation du système professionnel québécois permettra également d'établir des liens de concertation. L'Ordre croit profondément que la mise en commun des forces de chacun et des expertises diverses constitue la voie de l'avenir pour accroître l'accessibilité à des services de qualité à la population. ■



Bienvenue
aux nouveaux(les)
diplômé(es)

Firme spécialisée dans le placement de professionnels de la réadaptation, SERESPRO, avec sa vaste gamme de services, saura répondre tant aux aspirations du (de la) professionnel(le) qu'aux besoins de l'établissement de santé : dépannage, remplacements à moyen ou long terme, placement permanent, temps partiel ou temps plein, nous saurons répondre à vos attentes!

LES PROFESSIONNEL(LES) RECHERCHÉ(ES) :

Ergothérapeutes, physiothérapeutes, ostéopathes, thérapeutes en réadaptation, diététistes et autres professionnels.

LES ÉTABLISSEMENTS CLIENTS :

Cliniques privées et de psychiatrie, C.L.S.C., Hôpitaux, C.H.S.L.D, Centres de jour, Centres de réadaptation.

LES AVANTAGES POUR LE (LA) PROFESSIONNEL(LE) :

- Rémunération très avantageuse
- Horaires souples et flexibles
- Expériences variées
- Support à vos objectifs de carrière
- Service entièrement gratuit

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR :

- Diminuer les coûts
- Économie de temps
- Polyvalence et flexibilité
- Assurer la continuité des soins
- Personnel qualifié et compétent

Pour de plus amples informations, contactez-nous!

SERESPRO

5601, Bélanger bureau 411

Montréal, Québec, HIT 1G3

Téléphone : (514) 256-5011 poste 273 ou 283

Télécopieur : (514) 251-7244

■ **L'Ordre travaille pour vous** ■

Des actions concertées pour des services de réadaptation plus universels et accessibles

Historique

Depuis cinq ans, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec travaillent en partenariat pour rappeler et faire valoir le caractère essentiel des services de réadaptation auprès du gouvernement, de conseils aviseurs (à la santé et à l'éducation), d'associations d'établissements et de groupes communautaires.

Porteurs du message clair selon lequel la population doit avoir accès aux services de réadaptation pour le maintien de sa santé et de son bien-être, ces ordres se sont fait entendre à diverses tribunes. Ayant accru leur implication et leur visibilité auprès des instances décisionnelles, ils ont été consultés à plusieurs reprises et invités à donner leur point de vue sur la planification et l'organisation des services dans ce domaine.

Forts de leur mission première de protection du public, ces ordres ont mis l'emphasis sur les hauts standards de qualité assurés par leurs membres respectifs. Leur partenariat a contribué à favoriser l'interdisciplinarité comme valeur et moyen d'action et il s'est traduit par des collaborations sur une base régionale.

Groupes rencontrés

Gouvernement

- Ministère de la Santé et des Services sociaux

- Régies régionales de la santé et des services sociaux :
 - Estrie (PROS en déficience physique)
 - Québec (PROS en déficience physique)
 - Montréal
 - Chaudière-Appalaches (Organisation des services en déficience physique)
 - Mauricie/Centre du Québec
 - Outaouais (différentes consultations)
 - Les autres régions du Québec
- Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec

Organismes conseils au gouvernement

- Office des personnes handicapées du Québec
- Conseil de la santé et du bien-être
- Conseil médical du Québec
- Conseil consultatif des aides technologiques
- Conseil de la famille
- Conseil des aînés
- Conseil du statut de la femme
- Secrétariat à la condition féminine
- Conseil supérieur de l'éducation
- Vérificateur général du Québec
- Fonds de recherche en santé du Québec

Associations d'établissements ou d'usagers

- Association des hôpitaux du Québec
- Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec

- Association des CLSC et des CHSLD du Québec
- Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et de services sociaux
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
- Regroupement de compagnies d'assurances de personnes

Congrès tripartite 2000¹

Lors du Congrès tripartite 2000, qui s'est tenu au Metro Toronto Convention Centre, à Toronto, du 24 au 27 mai, Françoise Rollin, présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, Louis Beaulieu, président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, et Mariette L. Lanthier, présidente de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, faisaient une présentation dont le titre évocateur était le suivant : « L'union fait la force pour promouvoir et développer la réadaptation ».

Leur intervention concertée, sous-tendue par une volonté ferme de faire avancer les services de réadaptation dans le système de santé québécois, reflète une réelle collaboration des trois ordres professionnels dans leur intention de poursuivre leur démarche auprès des instances décisionnelles afin de mettre en perspective les services de réadaptation, au sein d'un système de santé en constante évolution.

Par ailleurs, l'importance de faire tenir une place de choix à la réadaptation au sein

des préoccupations politiques des décideurs s'inscrit en prédominance dans leur discours. Les professionnels concernés doivent pouvoir exprimer leur réalité et celle de leurs clients (accessibilité réduite, délais inacceptables pour plusieurs services et préjudices pour un fort pourcentage de la population), à titre consultatif ou en siégeant sur des comités de travail, dans une perspective d'amélioration de l'organisation des services de réadaptation dans le système de santé. Découlant de ce deuxième élément, la gestion des services de réadaptation doit être assurée par des professionnels de la réadaptation. De même, l'offre des services publics doit être maintenue, voire améliorée, afin d'en augmenter l'accessibilité.

Afin de poursuivre leurs objectifs, ces trois ordres professionnels, tout en étant conscients des limites engendrées par l'enveloppe budgétaire du gouvernement, ont élaboré une série de stratégies proactives afin de promouvoir les services de réadaptation selon une approche globale, tout en respectant les expertises spécifiques de chaque profession.

La communication demeure l'élément crucial pour atteindre leur but. Que ce soit auprès de leurs clientèles respectives, auprès des décideurs, des autres professionnels de la santé, des différents organismes ou associations concernés, une information soutenue représente l'outil majeur pour sensibiliser et clarifier l'apport des professionnels de la réadaptation au système de santé. Cette information, diffusée par voie de sondages, rencontres, publications ou autres, sensibilisera les différents publics et les renseignera sur les domaines d'intervention spécifique et sur la réalité des professionnels qui oeuvrent en réadaptation.

Il est primordial que le mouvement amorcé se poursuive dans un mode collaboratif, malgré la lourdeur de l'administration publique, les restrictions budgétaires et les questionnements sur le financement et l'organisation des soins et des services de santé. Une des clés de la réussite des démarches entreprises et à entreprendre s'appuie sur des dossiers clairs et précis, montés avec exactitude, assurés d'un suivi constant et dotés d'arguments convaincants.

Bref, grâce à la mise sur pied d'une action conjointe de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, le dossier de la réadaptation a fait de grands pas. Un long parcours reste à franchir, mais leur partenariat assurera, certes, des retombées positives pour la population dans une perspective de protection et d'intérêt public, raison d'être des ordres professionnels ! ■

Danielle Huet
Service des communications
Ordre professionnel des
physiothérapeutes du Québec

1. Congrès tripartite 2000 « Avançons ensemble »
Association canadienne des ergothérapeutes
Association canadienne de physiothérapie
Association canadienne des orthophonistes
et audiologistes.



Le Centre ostéopathe du Québec, le COQ, est un collège offrant une formation complète en ostéopathie (médecine manuelle globale) reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec, le ROQ. Le programme d'enseignement du COQ vise à la formation de cliniciens prudents, compétents et efficaces.

formation d'excellence

Le programme entier comprend 1 200 heures, réparties sur une période de six ans. Chaque année comporte six séminaires de quatre jours et une journée clinique.

Le COQ exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du ROQ. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous au (514) 384-1271. Vistez notre site internet au www.coq.org

COQ
CENTRE OSTÉOPATHE
DU QUÉBEC

40^e anniversaire du service d'ergothérapie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

L'HÔPITAL du Sacré-Cœur de Montréal a souligné le 40^e anniversaire de son service d'ergothérapie le 11 mai dernier. Lors de la réception d'honneur qui s'est déroulée en présence du Dr Pierre Rollin, directeur général de l'hôpital, M^{me} Danielle Sicotte, chef du service de réadaptation, a rendu un vibrant hommage à la créativité des membres du service. Par ailleurs, Adrienne Dutil, ergothérapeute adjointe au chef de module réadaptation, a retracé le développement de l'ergothérapie dans cet établissement et a souligné les réalisations des pionniers et des gestionnaires du service au cours de toutes ces années.

Lors de son allocution, Françoise Rollin a mentionné que, depuis les débuts, les ergothérapeutes de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal ont contribué à l'évolution de la profession. Elle a de plus souligné l'engagement indéfectible des ergothérapeutes de l'institution envers la clientèle de l'hôpital et des étudiants en ergothérapie.

« Le service d'ergothérapie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal est un modèle dans la mise sur pied de programmes pour différentes clientèles et il a la réputation de regrouper des intervenants d'une grande expertise dans différents champs professionnels qui œuvrent en multidisciplinarité », a mentionné M^{me} Rollin. Et d'ajouter : « La contribution bénévole des ergothérapeutes de l'hôpital envers leur ordre professionnel ne s'est jamais démentie au cours des ans, que ce soit au sein de comités, de groupes de travail ou directement au Bureau de l'Ordre. Plusieurs ont également agi comme agents de liaison ou représentants de l'Ordre auprès de diverses instances. » M^{me} Rollin a profité de son passage pour tracer les perspectives d'avenir de la profession et les défis de l'ergothérapie au début de 3^e millénaire. ■



Nous reconnaissons, dans l'ordre habituel : 1^{re} rangée : Marie-Rose Dodin, Cristina Machuca, ergothérapeutes, Johanne Morin, préposée-brancardière – 2^e rangée : Adrienne Dutil, Jean-Jacques Pagé, Laurier Neault, Françoise Houle, Sylvie Crevier, Geneviève Emond, ergothérapeutes – 3^e rangée : Julie Boucher, Louise Vézina, Suzanne Proulx, ergothérapeutes, Suzanne Vézina, secrétaire, Marie-Lys Duclos, ergothérapeute.

Prix Mentor d'excellence en enseignement

L'ORDRE est fier d'annoncer que le prix Mentor d'excellence en enseignement (Programme d'ergothérapie) de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal revient cette année à Élisabeth Dutil. Ce prix lui a été décerné le 26 juin dernier au cours de la cérémonie de la collation des grades. Ce prix reconnaît la compétence professionnelle, les habiletés pédagogiques et la disponibilité aux étudiants. Fait à noter, les candidatures sont soumises par des étudiants à un jury nommé par le doyen de la faculté. Toutes nos félicitations à la lauréate! ■



MARKA
Équipements Médicaux

(450) 641-1873
1-800-663-1873
www.marka.com

La mobilité au bout des doigts



▪ Échos des membres ▪

Liste des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres

Soyez avisé qu'en date du 21 août 2000, les noms des personnes suivantes n'apparaissent plus au tableau des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Cependant, ces personnes se sont peut-être réinscrites depuis cette date : aussi, nous vous invitons à en faire la vérification auprès de l'OEQ.

97-059	Ahmad	Romana	89-060	Godin	Caroline	88-091	Leynaert	Violaine
85-030	Arsenault	Chantal	87-087	Goldin	Sylvie	92-074	Malenfant	Dany
85-098	Auger	Sophie	83-034	Gosselin	Norma	97-098	Malo	Sébastien
99-015	Beaudry	Caroline	87-017	Guilbault	Claude	77-056	Manelli	Mariette
80-004	Beaulieu	Claire	72-014	Hachey	Raymonde	76-038	Massé	Denyse
96-002	Beaulieu	Julie	72-018	Hébert	Ginette	90-120	Mongrain	Annie
95-080	Bélangier	Isabelle	95-099	Henry	Hébert	97-191	Nguyen	To Nhu
81-005	Béliveau	Gaston	96-091	Henry-Parisi	Kathleen	98-052	Ouellet	Chantal
74-016	Bellemare	France	75-044	Héroux	Marie-Andrée	85-080	Paiement	Suzanne
96-005	Bergeron	Isabelle	95-206	Jacques	Annie	82-043	Petit	Danielle
98-153	Boisvert	Mylène	95-049	Jean-Vernet	Danick	98-068	Petryk	Andrea
75-007	Boisvert-Lajoie	Louise	93-182	Joannis	Luc	96-053	Picard	Marie-Chantal
86-045	Bolduc	Caroline	96-036	Jobin	Pascale	91-124	Pigot	Hélène
93-060	Booth	Sharon	97-089	Kimel	Judith	89-075	Pinard	Maryse
79-009	Bossé	Estelle	87-042	Labrie	Hélène	88-051	Plante	Hélène
97-005	Bouchard	Normande	94-026	Lachance	Sophie C.	92-080	Pomerleau	Annie
90-046	Boulenaz	Evelyne	90-109	Lacroix	Christiane	93-098	Porter	Roberta
93-062	Bray	Catherine	87-063	Lafrance	Lyne	95-216	Prévost-Creasor	Mélissa
97-009	Brisson	Mélanie	84-048	Lamy	Danielle	96-193	Prud'Homme	Brigitte
94-004	Bujold	Julie	99-023	Langlais	Pascale	86-088	Ramsay	Josée
86-015	Cabana	Hélène	93-084	Langlois	Marie-Josée	69-001	Reich	Carolyn
98-157	Caron	Josiane	95-102	Lapointe	Carmen	98-017	Roan	Thu Huong
98-154	Caron	Stéphanie	91-155	Larivière	Chantal	97-172	Roberge	Isabelle
89-009	Cassidy	Doris	94-186	Latrille-Van	Alexandra	92-084	Robert	Annie
90-048	Chaîney	Jasmine	98-065	Laurion	Annik	90-078	Rodier	Anie
71-009	Chaput-Vincent	Claudette	88-013	Lavallée	Johanne	94-174	Roy	Brigitte
91-090	Charette	Suzel	93-176	Lavoie	Ninette	94-049	Roy	Chrystine
97-010	Charland	Caroline	94-037	Leclerc	Francine	83-065	Roy	Linda
88-070	Charpentier	Sonia	78-032	Lecomte	Chantal	90-139	Seed Schultz	Lori-Anne
88-104	Chénard	Dominique	88-050	Legris	Lucie	65-004	Simonsen	Tove
93-129	Cléroux	Isabelle	75-043	Legros	Pauline	96-120	Slanik	Monica
82-012	Cloutier	Guytaine	95-107	Lévesque	Julie	98-043	St-Marseille	Mélanie
94-009	Cloutier	Jacinthe				87-044	St-Pierre	Josée
77-060	Colpron	Joanne				97-136	Théberge	Audrey
90-053	Coursol	Isabelle				98-135	Thivierge	Kristian
97-074	de La Fontaine	Anie				88-046	Tu Le	Nam
86-052	De Vriendt	Christine				63-003	Watt	Marie
95-088	Delisle	Michèle				70-013	Weiss-Lambrou	Rhoda
96-207	Demers-Colombi	Vickie				92-176	Wiley	Mary Caroline
94-144	Derome	Catherine				81-075	Young Williamson	Jane
93-134	Deshaies	Nancy						
94-070	Desmarais	Marie-Josée						
95-091	Desrochers	Julie						
73-004	Desrosiers	Joanne						
90-054	Douville	Sandra						
99-047	Dubois	Marion						
88-027	Ducharme	Marie-Claude						
92-063	Dumas	Anik						
98-037	Dumas	Stéphanie						
96-213	Dupaul	Céline						
96-025	Dupont	Rina						
95-032	Dupras	Catherine						
93-178	Dupuis	Marie-Josée						
82-020	Duquette	Josée						
80-050	Fraser	Jean-Pierre						
98-139	Fréchette	Isabelle						
84-033	Friedberg	Monika						
96-088	Fucile	Sandra						
93-073	Gagnon	Nathalie						
95-155	Gaudet	Sophie						
99-013	Gaudreault	Karine						
96-162	Gauthier	Annie						
93-184	Gauthier	Louise						
95-042	Gérin	Chantal						
97-024	Gingras	Nathalie						
91-019	Girard	Nathalie						

Nouvelles des regroupements

Regroupement des ergothérapeutes en conduite automobile et adaptation de véhicules

L'ergothérapeute est un intervenant pivot dans l'évaluation fonctionnelle des aptitudes physiques et mentales d'une personne à conduire un véhicule routier. Les personnes ciblées sont celles dont les capacités sont remises en question en raison du changement de leur condition médicale. L'ergothérapeute joue également un rôle clé dans l'évaluation des besoins et la formulation des recommandations d'équipements ayant pour but de favoriser l'autonomie lors de déplacements à bord d'un véhicule routier.

La volonté de partager leurs connaissances et le désir de standardiser les procédures ont amené les ergothérapeutes à se regrouper depuis 1995. Le regroupement se compose d'ergothérapeutes ayant développé une expertise dans l'évaluation des capacités à conduire et dans l'évaluation des besoins d'adaptation de véhicules pour des personnes présentant une situation de handicap. Le regroupement est établi sur une base provinciale et les rencontres ont lieu deux fois l'an. Pour plus d'informations, communiquez avec Nancy Turcotte au (514) 862-4587. ■

PUBLICITÉ

La sécurité

Vélox à stripper

Échos des membres

Bienvenue à la relève

Apa, Ann-Marie	00-066
Barrette, Julie	99-139
Beauregard, Sarah	00-046
Bergeron, Annie-Claude	00-055
Bonin, Sophie	00-043
Bussière, Marc-Alain	00-047
Chayer, Stéphanie	00-025
Chouinard, Maude	99-155
Clément, Roxane	00-034
Couture, Ménélie	00-076
Crookshank, Emily	00-039
Davis, Ann-Marie	00-028
De Luca, Claudia	00-059
Delalay, Nathalie	00-021
Desjardins, Isabelle	00-015
Desrosiers, Julie	00-006
Dufour, Marie-Hélène	00-013
Edwards, Dominique	99-162
Fortier, Mylène	99-157
Grandmont, Véronique	00-029
Hong, Quan Nha	99-100
Houle, Nadia	99-141
Huot, Karine	00-004
Kam, Chi Man	00-070
Labrie, Isabelle	99-040
Lam, Tu Yet-Nhi	00-065
Lam Wai Shun, Priscilla	00-092
Landart, Karine	00-041
Lapointe, Julie	00-019
Leduc Arbour, Nathaël	99-160
Lefebvre, Edith	00-037
Léger, Isabelle	00-044
Lessard, Luce	99-112
Létourneau, Sonia	00-048
Lévesque, Véronique	00-073
Levy, Heather	00-051
Martin, Claudia	99-125
Masse, Julie	00-009
Massicotte, Nathalie	00-017
Matte, Isabelle	00-030
Maxwell-Arnold, Heather	99-159
Meunier, Josée	00-040
Michel, Mélanie	00-042
Miller, Cynthia	00-058
Mineault, Pauline	00-050
O'Leary, Jenny	99-113
Paquette, Caroline	00-080
Paris, Karine	00-014
Patry, Marie-Josée	99-128
Poirier, Julie	99-136
Riopel, Ève	00-036
Robert, Noémie	99-161
Robin, Julie	00-032
Roy, Jean-Philippe	98-156
Sarrat-Vézina, Mijouk	99-103
Sauvé, Nathalie	00-010
Simard, Josée	00-024
Teck Yong, Ingrid	00-063
Terzian, Michael	00-045
Tétreault, Julie	00-084
Ton Nu, Quynh Giao	99-122
Tremblay, Sonia	00-068
Xenopoulos, Agnes	00-001

En direct du gouvernement

Attribution de fauteuils roulants aux personnes amputées

Note : L'information apparaissant ci-dessous n'est pas la version officielle émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) mais constitue un résumé écrit par l'OEQ. Avant de l'appliquer à votre clientèle, vous devez absolument vous référer au texte complet produit par la RAMQ ou communiquer avec le Service d'aides techniques (SAT) de votre région.

À L'AUTOMNE de 1999, des personnes amputées et des intervenants du réseau, notamment les ergothérapeutes, ont porté à l'attention de la RAMQ les problèmes suscités par l'application trop restrictive du Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et la procédure de facturation qui entraînait des délais d'attribution relativement longs. Des travaux et des consultations tenus par la Régie ont fait ressortir que les critères d'admissibilité, tels que formulés, portaient effectivement à interprétation. La Régie a alors jugé important de clarifier la portée des articles 51.4 et 51.6. La RAMQ a profité de cette démarche

pour alléger la procédure d'autorisation et de facturation des fauteuils roulants pour les personnes amputées.

Ainsi, un fauteuil roulant à propulsion manuelle peut être attribué à :

- une personne qui a subi une amputation bilatérale des membres inférieurs au niveau de la cheville ou plus haut, appareillée ou pas ;
- une personne qui a subi une amputation bilatérale des membres inférieurs en bas de la cheville, appareillée ou pas, qui présente une incapacité à la marche telle qu'elle requiert l'usage d'un fauteuil roulant ;
- une personne qui a subi une amputation unilatérale d'un membre inférieur, appareillée ou pas, qui, en raison de conditions associées, présente une incapacité à marcher telle qu'elle requiert l'usage d'un fauteuil roulant.

Par ailleurs, un projet pilote a été mis en place, s'appliquant seulement pour les personnes amputées qui nécessitent un fauteuil

roulant à propulsion manuelle. Pour ces dossiers, les SAT n'auront pas à présenter différents rapports d'évaluation. Le fauteuil pourra être attribué selon le rapport d'évaluation globale de l'ergothérapeute ou du physiothérapeute. Le certificat médical et le formulaire « Attestation du besoin d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle – Projet pilote » devront également accompagner la demande de paiement.

De plus, la personne amputée qui, depuis le 1^{er} janvier 1999, se serait vu refuser un fauteuil roulant alors qu'un tel fauteuil aurait dû lui être attribué, selon les précisions apportées aux articles 51.4 et 51.6 du Règlement, peut obtenir un remboursement du fauteuil roulant qu'elle s'est procuré à ses frais. Le remboursement doit être réclamé à la Régie par le centre de réadaptation.

La Régie évaluera les résultats de ce projet pilote et analysera l'opportunité d'étendre ce modèle aux autres clientèles. ■

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, Service du règlement des demandes de paiement.

Loi modifiant le Code des professions

LE 14 JUIN dernier, l'Assemblée nationale a procédé à l'adoption finale du projet de loi 87, Loi modifiant le Code des professions. Entre autres sujets, le projet de loi 87 régleme la formation continue et l'usage du titre de « docteur ». Ces modifications sont entrées en vigueur le 12 juillet 2000.

Ainsi, à l'égard de la formation continue, le Bureau peut désormais, par règlement, déterminer les activités de formation continue, ou le cadre de ces activités, que les membres de l'Ordre ou une classe d'entre eux doivent suivre, selon les modalités fixées par résolution du Bureau. Ce règlement doit contenir les motifs qui justifient

la tenue de ces activités, les modes de contrôle, de supervision ou d'évaluation de ces activités ainsi que les sanctions découlant du défaut de les suivre et le cas échéant, les cas de dispense de les suivre. Pour rendre obligatoire une activité de formation continue, un ordre doit donc suivre le processus prévu par l'Office des professions du Québec pour l'adoption d'un règlement. Il ne peut le faire par simple résolution du Bureau.

Par ailleurs, un professionnel qui utilise le titre de « docteur » ou une abréviation de ce titre ne peut le faire que s'il respecte les conditions suivantes : 1) immédiatement

avant son nom, s'il est détenteur d'un diplôme de doctorat reconnu valide pour la délivrance du permis et s'il indique immédiatement après son nom un titre réservé aux membres de l'ordre ; 2) après son nom, s'il fait suivre ce titre ou cette abréviation de la discipline dans laquelle il détient tout doctorat. De ce fait, pour les ergothérapeutes, comme le diplôme de doctorat n'est pas le diplôme donnant accès au permis d'exercice, seule la deuxième façon peut désormais être utilisée. On devra donc inscrire par exemple, « XXX YYY, docteur en philosophie » ou « XXX YYY, Ph. D. philosophie ». ■

Crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique grave et prolongée

À L'AUTOMNE de 1999, le ministère du Revenu du Québec a apporté des modifications à la Loi de l'impôt. Ces modifications visent à assouplir les conditions d'admissibilité au crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique grave et prolongée. Le ministère tient compte dorénavant des graves incapacités que subissent les personnes souffrant de certaines maladies, telles que la fibrose kystique ou l'insuffisance rénale. Il tient également compte des troubles respiratoires pour déterminer l'incapacité d'une personne de marcher, de se nourrir et de s'habiller. On trouve les conditions d'admissibilité sur le formulaire *Attestation de déficience* (TP-752.0.14). ■

Source : ministère du Revenu du Québec, Nouvelles fiscales, premier trimestre 2000.

Carnet d'information à l'intention des usagers de fauteuils roulants

LA RÉGIE de l'assurance maladie du Québec remet maintenant à toute personne assurée qui se voit attribuer un fauteuil roulant ou une base de positionnement une brochure visant à l'informer de ses droits et obligations : réglementation, entretien et récupération. Ce document aidera également les intervenants du réseau puisqu'il fournira de l'information uniforme aux usagers dans toutes les régions du Québec. Pour des renseignements, communiquez avec Benoît Bernatchez au (418) 682-5190, poste 4936. ■

Valorisation des aides à la locomotion : projet pilote

LA RÉGIE de l'assurance maladie du Québec a démarré un projet pilote qui prévoit l'utilisation optimale des aides à la locomotion en procédant à la récupération, à la remise en état et à la réattribution des fauteuils roulants manuels et motorisés ainsi que des bases de positionnement payés par la RAMQ. Ce projet pilote est en vigueur depuis le 15 juin 2000 et se poursuivra jusqu'au 31 mars 2002. Les services d'aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique sont responsables de son application. Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec Marcel Côté, responsable du projet pilote, au (418) 682-5190. ■

■ Ressources express ■

Déficits cognitifs

L'INSTITUT universitaire de gérontologie sociale du Québec / CLSC René-Cassin a lancé en mars dernier un tout nouveau répertoire d'activités pour les aînés atteints de déficits cognitifs. Ce guide est destiné principalement aux intervenants des centres de jour. On peut se procurer une copie de ce document pour 18 \$ en téléphonant au (514) 488-3673, poste 460 ou 469. ■

Source : *Le magazine de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec*, juin 2000.

Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT)

CONNaissez-vous l'AQPPT? Cet organisme à but non lucratif travaille à la défense des droits et à la promotion des intérêts des personnes de petite taille. Cette association désire se faire connaître des ergothérapeutes afin de partager l'expertise développée, notamment dans les domaines suivants : aides techniques, adaptations domiciliaires, adaptation de véhicules, intégration scolaire et sociale.

Pour plus d'information, communiquez avec l'AQPPT au (514) 521-9671, ou par courriel au aqppt@total.net. Site Web : www.aqppt.org ■

Source : L'Association québécoise des personnes de petite taille.

Publications

LES PUBLICATIONS du Québec produisent depuis peu les *Cahiers de soins palliatifs* (2 numéros jusqu'à présent), créés dans le but de devenir un véritable carrefour de réflexion critique et de recherche, dans une perspective interdisciplinaire. Pour plus d'information ou pour vous abonner, composez le (418) 643-5150 ou 1 800 463-2100; ou par Internet au www.doc.gouv.qc.ca

Les actes du colloque **Jeunesse et santé mentale**, tenu le 6 mai 1999, sont maintenant disponibles auprès de l'Association canadienne pour la santé mentale – Filiale de Montréal, 847, rue Cherrier, bureau 201, Montréal (Québec) H2L 1H6. Coût : 14,50 \$.

Société des timbres de Pâques

CETTE ORGANISATION à but non lucratif est à la recherche d'ergothérapeutes qui accepteraient de travailler bénévolement. Ces ergothérapeutes seraient notamment appelés à contribuer à l'analyse des demandes d'aide adressées à la Société afin d'en déterminer la priorité. Pour plus de renseignements, communiquez avec Kathleen Provoost au (514) 866-1969. ■



Le CECOM de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, en collaboration avec le Service de diététique et le Service d'ergothérapie de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, vient de produire le vidéo *Tout boire sans toux malgré une dysphagie aux liquides*. Cet outil de formation présente cette problématique et les moyens qui peuvent être utilisés pour aider la personne à s'hydrater. Autres publications (vidéo) récentes du CECOM : *La prévention, j'ai ça dans la peau* (1999), document sur la prévention des plaies, avec aide-mémoire et guide d'accompagnement; *Boulimie et thérapie* (1998), témoignages; *Le temps court* (1998), documentaire proposant une réflexion sur la gestion de son temps; *Ces enfants maladroits* (1995), document sur l'approche d'intégration sensorielle. Également, le *Guide d'activités de loisirs pour adultes présentant une déficience intellectuelle* (1995), rédigé par deux ergothérapeutes.

Pour obtenir le catalogue des produits ou pour faire une commande, communiquez

avec le CECOM au (514) 328-3503 ou par courriel au cecom.hrdp@sss.gouv.qc.ca

Les professionnels et les familles dans le soutien aux personnes âgées dépendantes (2000) est un livre nouvellement publié qui interpelle les attitudes de fermeture ou de réticence observées chez les aidants face aux offres de services de soutien formels. Pour vous procurer ce livre, communiquez avec l'éditeur L'Harmattan, au (514) 286-9048. Coût : 35,95 \$. ■

Accompagnement d'étudiants du collégial vers des carrières scientifiques

LE COLLÈGE de Sherbrooke a mis sur pied un projet visant à jumeler des étudiants avec des professionnels de différentes disciplines. Ces derniers pourront agir comme mentor en répondant aux questions des étudiants par courrier électronique, donner une conférence ou accueillir un étudiant dans leur milieu de travail. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Marie Bourdeau, c.o., par courriel au bourdema@collegesherbrooke.qc.ca ou par télécopieur au (819) 564-4025. ■

Guide sur les matelas à réduction de pression

LE COMITÉ provincial de stomothérapeutes du réseau de la santé, coprésidé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'ASSTSAS, vient de publier un guide à l'intention des établissements sur les matelas à réduction de pression. L'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke a collaboré à ce projet en développant un protocole pour l'évaluation de la pression des coussins et des matelas à réduction de pression de même que pour l'évaluation de l'impact des recouvrements ou protecteurs utilisés et de leur facilité d'installation. Quatre ergothérapeutes ont participé à ces travaux. Il s'agit de Louisette Mercier, Johanne Desrosiers, Nadia Girard et Karine Morin.

Vous pouvez obtenir ce document en vous adressant à la Direction générale des services à la population, Service de l'optimisation des activités de soutien et du partenariat économique au (418) 646-7976. Vous pouvez également télécharger la version électronique du document, disponible sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux au www.msss.gouv.qc.ca ■

Source : ministère de la Santé et des Services sociaux.

■ En direct du gouvernement ■

Groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre dans le domaine de la réadaptation

AU COURS du congrès de l'Ordre qui s'est tenu en juin dernier, M. Guy Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, a annoncé que le ministère de la Santé et des Services sociaux mettra sur pied, cet automne, un groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre dont le mandat consistera à déterminer les besoins de recrutement dans le domaine de la réadaptation et à s'assurer de la formation d'un nombre suffisant de nouveaux diplômés pour répondre aux besoins croissants. Ce groupe de travail mettra à contribution plusieurs intervenants du milieu de la réadaptation, et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sera invité à participer activement aux travaux d'analyse et à l'élaboration d'un plan d'action portant notamment sur les questions de la formation et de l'organisation du travail. ■

Échange de données nominatives par voie électronique

PAS SIMPLE pour un intervenant de composer avec les lois québécoises relatives à la santé et aux services sociaux. Que peut-on faire ou ne pas faire? La Régie régionale de la Montérégie vient de publier le *Répertoire commenté des lois et règlements*, outil pratique et vulgarisé visant à aider les intervenants devant transférer des données nominatives par voie électronique. Visitez le site www.gbm.qc.ca/cai/ ■

Source : *Le Réseau informatique*, printemps 2000.



Ordre des ergothérapeutes du Québec
2021, av. Union, bureau 920, Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478

Rédaction :
Christiane-L. Charbonneau, Françoise Rollin,
Jocelyne Pellerin, Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrafe inc.

Tirage : 3000 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 1787284 de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.

■ Formation continue ■

Ordre des ergothérapeutes du Québec

L'Ordre est à constituer une liste d'ergothérapeutes intéressés à suivre les activités de formations ci-dessous. L'Ordre peut également organiser un cours pour un groupe de personnes que vous aurez formé. Faites-nous parvenir vos coordonnées ou communiquez avec Lise Poirier au (514) 844-5778 ou au 1 800 265-5778 — Télécopieur : (514) 844-0478 — Courriel : poirierl@oeq.org

- **La tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction**
- **Rareté des ressources : enjeux éthiques et prise de décision**
- **Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique**

AUTOMNE 2000 : SERVICE DE FORMATION RÉSEAU DE L'IRDPQ

Organisme	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)
Lieu	IRDPQ, 525, boul. Hamel, Québec
Renseignements	Secrétariat de la formation réseau, tél. : (418) 529-9141 poste 6481 ou courriel : tfrigon@irdpq.qc.ca
THÈME	LA COLLABORATION PARENTS – INTERVENANTS : UNE RELATION SI IMPORTANTE MAIS DÉLICATE
Date et coût	27 octobre 2000, 120 \$, incluant documentation, pauses santé et taxes
THÈME	L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS REQUISES POUR LA CONDUITE AUTOMOBILE
Date et coût	3 novembre 2000, 120 \$, incluant documentation, pauses santé et taxes
THÈME	LA SCLÉROSE EN PLAQUES ET LES NOUVELLES APPROCHES THÉRAPEUTIQUES
Date et coût	17 novembre 2000, 75 \$ incluant documentation, pauses santé et taxes
THÈME	DISTINGUER LES CONCEPTS LIMITATIONS ET CAPACITÉS / INCAPACITÉS FONCTIONNELLES : UNE NÉCESSITÉ EN RÉADAPTATION AU TRAVAIL
Date et coût	1 ^{er} décembre 2000, 120 \$ incluant documentation, pauses santé et taxes
THÈME	COMMUNIQUER QUAND LE CERVEAU EST BLESSÉ
Date et coût	7 décembre 2000, 75 \$ incluant documentation, pauses santé et taxes
THÈME	LE TRAUMATISME CARNIO-CÉRÉBRAL : ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX
Date et coût	8 décembre 2000, 120 \$ incluant documentation, pauses santé et taxes

THÈME	5^e COLLOQUE QUÉBÉCOIS : L'ESTIME DE SOI... POUR PRENDRE SON ENVOL ET RÉALISER SES RÊVES
Organismes	Association des intervenantes et intervenants pour le développement de l'estime de soi et l'Hôpital Sainte-Justine
Dates et lieu	5 et 6 octobre 2000, Hôtel Gouverneur Île-Charron
Coûts	215 \$ (2 journées incluant les repas du midi) ou 140 \$ (1 journée incluant le repas du midi)
Renseignements	Tél. : 1 888 910-1111, téléc. : (450) 651-6990 ou site Internet : www.estimedesoqi.org

THÈME	L'ERGOTHÉRAPEUTE, LES PLAIES ET LES SURFACES THÉRAPEUTIQUES : TROIS MORCEAUX D'UN CASSE-TÊTE INTERDISCIPLINAIRE
Organisme	Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Formatrice	Isabelle Ménard, erg.
Dates et lieu	6 octobre 2000, Institut universitaire de gériatrie de Montréal 8 décembre 2000, Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Renseignements	Isabelle Ménard, tél. : (514) 340-3519

THÈME	LES PORTES DE LA RECHERCHE S'OUVRENT AUX CLINICIENS : COMMENT Y ENTRER ?
Organisme	Soirée organisée par le groupe de recherche en ergothérapie
Date et lieu	18 octobre 2000, Université McGill, 3630, rue Drummond, Salle H 102
Coût	5 \$
Inscription	Lucie Hébert, tél. : (514) 281-6000 poste 5654

THÈME	UNE OUVERTURE SUR LE MONDE : CINQUIÈME CONGRÈS QUÉBÉCOIS DE LA RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE
Organisme	Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec
Dates et lieu	19 et 20 octobre 2000, Centre des congrès de Trois-Rivières
Renseignements	Tél. : (514) 282-4205, téléc. : (514) 842-5910 ou courriel : aerdpq@cam.org

THÈME	JOURNÉE D'ÉCHANGES CLINIQUES EN SANTÉ MENTALE : MODÈLE DE L'OCCUPATION HUMAINE AVEC LE D^r GARY KIELHOFNER
Organisme	Regroupement des ergothérapeutes en santé mentale des régions de Québec et Chaudière-Appalaches
Date et lieu	27 octobre 2000, Université Laval
Coût	100\$
Renseignements	Chantale Marcoux, tél. : (418) 656-2131 poste 5450 ou courriel : chantale.marcoux@erg.ulaval.ca

THÈME	UN OUTIL POUR ÉVALUER LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE : LE PROFIL DES AVQ
Organisme	Institut de réadaptation de Montréal
Dates et lieu	27 et 28 octobre, 3 novembre et 2 décembre 2000, Institut de réadaptation de Montréal
Coût	500\$ (incluant 4 jours de formation et l'outil de mesure)
Renseignements	Rolande Moreau, tél. : (514) 340-2085 ou Elisabeth Dutil, courriel : dutile@ere.umontreal.ca

THÈME	RÉÉDUCATION DES TROUBLES DE LA MÉMOIRE DES PATIENTS ADULTES VICTIMES D'UNE LÉSION CÉRÉBRALE ACQUISE NON DÉGÉNÉRATIVE
Organisme	Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Dates et lieu	30 et 31 octobre 2000, Hôtel King's Hall, Compton
Coût	230,05\$ (taxes incluses) avant le 6 octobre, 258,81\$ après cette date
Renseignements	Krystyna B. Kouri, tél. : (819) 821-5122

THÈME	ALLER PLUS LOIN : 10^e COLLOQUE ANNUEL
Organisme	Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP)
Dates et lieu	2 et 3 novembre 2000, Château Mont Sainte-Anne
Renseignements	AQRP, tél. : (418) 624-1787, téléc. (418) 624-992 ou courriel : aqrp@sympatico.ca

THÈME	LE CHSLD DANS L'AVENIR : UN MODÈLE À RÉADAPTER ?
Organisme	Groupe Vigi Santé ltée
Date et lieu	10 novembre 2000, CHSLD Dollard-des-Ormeaux
Parmi les invités	Marcel Arcand, M.D., Lise St-Amoir, Ph. D., psychologue, Francine Sasseville, M.D., Carole Roux, M. Ps., psychologue, Louise Mercier, erg.
Coût	125\$
Renseignements	Rock Paquet, tél. : (514) 684-0173 poste 356

THÈME	THÉORIE ET AJUSTEMENTS PRATIQUES DE PRODUITS ORTHOPÉDIQUES ET D'ORTHÈSES PAR L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE APPLIQUÉE CAMP
Organisme	Camp Healthcare
Dates et lieu	14 au 16 novembre 2000, Hôtel Ramada, Dorval
Coût	1 jour 130\$, 2 jours 255\$, 3 jours 375\$
Renseignements	Francine McIntyre, tél. : 1 800 267-2812 poste 231, téléc. : (613) 392-4139